

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 16 juillet 2021

Personne n'est invincible face à la COVID-19 : comme Sébastien CHABAL, faites-vous vacciner le mardi 20 juillet à la salle des fêtes de La Voulte-sur-Rhône.

« *Nous devons aller vers la vaccination de tous les Français* », a annoncé le président de la République dans son allocution du 12 juillet 2021.

À la différence de l'été dernier au cours duquel le virus a pu facilement se propager dès la levée des restrictions, nous disposons cette année d'un atout majeur dans la lutte contre l'épidémie : la vaccination. Il faut saisir cette chance pour se protéger à titre individuel, se protéger collectivement, et ainsi augmenter notre immunité permettant d'éviter l'émergence de variants. L'enjeu est bien là : une course entre la vaccination et le variant delta s'est engagée. Ce variant deviendra prédominant dans quelques jours alors qu'en même temps, la vaccination est efficace contre cette mutation.

Aussi, une nouvelle opération de vaccination est proposée **mardi 20 juillet à la salle des fêtes, située au 4 rue René Cassin, à La Voulte-sur-Rhône.**

Pour l'occasion, Sébastien CHABAL, célèbre joueur de rugby à XV, double vainqueur du tournoi des six nations avec l'équipe de France, dont un Grand Chelem, vainqueur du titre de champion d'Angleterre et du Challenge européen avec les Sale Shark, et Ardéchois d'origine, sera présent pour se faire vacciner à La Voulte.

Ce centre éphémère sera ouvert, **sans rendez-vous de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h00**, par les sapeurs-pompiers. Toute personne volontaire de plus de 12 ans (avec autorisation parentale et présence parentale fortement souhaitée pour les – de 18 ans) pourra bénéficier du vaccin Pfizer-BioNTech. Le volontaire à la vaccination se présentera avec une pièce d'identité et sa carte vitale (ou une attestation de droits). La deuxième injection du patient pourra se faire de 21 à 49 jours après la première dans le centre de vaccination de son choix.

Pour rappel, à partir du 21 juillet 2021, le pass sanitaire deviendra obligatoire dans tous les lieux de culture et de loisirs (théâtres, cinémas, musées, parcs d'attractions, festivals, salles de concerts...) accueillant plus de 50 personnes.

À partir de début août, le pass sanitaire sera obligatoire dans les cafés, bars et restaurants, même en terrasse, mais aussi dans les centres commerciaux, les hôpitaux, les maisons de retraite. Il sera également obligatoire à bord des avions, des trains et cars pour les trajets de longue distance.

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



@Prefet07

